



## POSSIBILITÉ DE PARTENARIAT

### ***Demande d'expression d'intérêt (DEI) :***

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) invite les organisations et les groupes à exprimer leur intérêt à contribuer à la nouvelle Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques pour les étudiants du postsecondaire.

**(CSA Z2003 Santé et sécurité psychologiques pour les étudiants de niveau postsecondaire)**

Date limite : le 31 janvier 2019.

Pour toute question, adressez-vous à  
[studentstandard@mentalhealthcommission.ca](mailto:studentstandard@mentalhealthcommission.ca) ou  
[normeetudiant@commissionsantementale.ca](mailto:normeetudiant@commissionsantementale.ca)



Les points de vue présentés ici représentent uniquement les points de vue de la Commission de la santé mentale du Canada. Le présent matériel a été produit grâce à la contribution financière de Santé Canada.

## Table des matières

1. CONTEXTE .....	1
2. DEMANDE DE PARTENARIATS.....	2
2.1 Qui devrait y participer? .....	3
2.2 Fonctionnement du processus .....	3
2.3 Dialogues nationaux — buts et objectifs .....	4
2.4 Pourquoi y participer? .....	4
2.5 De quoi avons-nous besoin de votre part?.....	5
2.6 Quelles ressources vous sont offertes? .....	5
3. AUTRES FAÇONS DE PARTICIPER.....	5
4. FORMULAIRE DE DEMANDE .....	5
5. DÉLAI DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE.....	6
6. QUESTIONS ET COORDONNÉES .....	6
7. ANNEXE A.....	7
8. ANNEXE B.....	8
9. ANNEXE C.....	10

## 1. CONTEXTE

Entreprendre des études postsecondaires peut être emballant, transformateur et exigeant. Nous savons que les étudiants sont différents et qu'ils vivront tous des expériences et des défis qui leur sont propres. L'expérience universitaire ou collégiale de chaque étudiant est influencée par ses intérêts, ses aptitudes et son vécu. En plus d'être loin de leur famille pour la première fois, les nouveaux étudiants doivent relever de nombreux défis et composer avec des obligations financières, scolaires, familiales et personnelles.

C'est aussi lors des années de formation postsecondaire que les jeunes adultes sont le plus susceptibles de développer des problèmes de santé mentale. Par exemple, 75 % des jeunes qui reçoivent un diagnostic de trouble de santé mentale ont entre 16 et 24 ans<sup>1</sup>. On constate également une augmentation du nombre d'étudiants qui arrivent au campus avec un diagnostic de troubles de santé mentale. De récentes enquêtes indiquent que 50 % des étudiants ont recours aux services de santé mentale sur les campus et que 10 % d'entre eux ont un besoin urgent ou traversent une situation de crise<sup>2</sup>.

75%

des premiers diagnostics de problèmes de santé mentale sont établis chez ceux ayant entre 16 et 25 ans.

50%

des étudiants ont recours aux services de santé mentale de leur campus, dont 10% sont vus en situation d'urgence ou de crise.

Ces demandes croissantes, associées à la complexité grandissante des problèmes de santé mentale que les étudiants doivent relever, peuvent poser des défis pour les établissements de niveau postsecondaire. Ces défis varient selon l'étape à laquelle se situent les étudiants. Par exemple, les plus jeunes éprouvent davantage de difficulté à effectuer la transition vers l'âge adulte tandis que pour les plus vieux, c'est l'emploi et l'indépendance qui sont en jeu.

Beaucoup d'établissements de niveau postsecondaire réclament la création d'un cadre systémique pour tout le Canada afin de promouvoir la santé et la sécurité psychologiques des étudiants. Ce cadre entraînerait différents avantages et permettra entre autres de :

- créer une approche uniforme aux besoins spécifiques des étudiants sur l'ensemble des établissements;
- fournir des données et des pratiques qui tiennent compte de la santé mentale des étudiants aux différentes étapes de leurs études et en fonction de leur état de santé mentale et du stade de maladie mentale;

---

<sup>1</sup>Kessler, R. C., Berglund, P., Demler, O., Jin, R., Merikangas, K. R., et Walters, E. E. (2005). Lifetime prevalence and age-of-onset distributions of DSM-IV disorders in the National Comorbidity Survey Replication. *Archives of General Psychiatry*, 62(6), 503-502. doi:10.1001/archpsyc.62.6.593.

<sup>2</sup>Willinsky, C. (novembre 2015). *Transitions entre le secondaire et le postsecondaire* Exposé présenté lors de la Conférence consensuelle sur la santé mentale des adultes émergents à Ottawa (Ontario). Disponible sur le site Web de la CSMC : [https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/willinsky\\_nov\\_3\\_950am-f\\_0.pdf](https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/willinsky_nov_3_950am-f_0.pdf)

- favoriser une approche plus collaborative en définissant clairement les responsabilités partagées des étudiants, du personnel, des enseignants et du personnel de soutien.

En réponse à ce besoin, la CSMC promeut le développement d'une nouvelle Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques pour les étudiants du postsecondaire, dont l'application est volontaire. Cette norme misera sur les stratégies existantes en santé mentale, les cadres nationaux et les pratiques prometteuses, et créera une approche uniforme qui repose sur des données probantes et qui pourra être mise en œuvre par tous les établissements de niveau postsecondaire au pays. Elle favorisera la réussite des étudiants en promouvant et en protégeant leur santé et leur sécurité psychologiques.

## L'OCCASION

Cette Norme définira un processus d'amélioration de la qualité en vue de traiter systématiquement de la santé mentale des étudiants. Ce faisant, elle viendra compléter la [Norme sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail](#), qui vise à tenir compte de la santé mentale et du bien-être du personnel et des enseignants.

Le Groupe CSA, un organisme d'élaboration de normes<sup>3</sup>, a accepté de concevoir et de rédiger la nouvelle Norme pour les étudiants du postsecondaire. Pour ce faire, elle a mis sur pied un comité technique composé de 35 experts<sup>4</sup> qui inclut des étudiants (et leur famille), des administrateurs, des enseignants, du personnel et des représentants syndicaux en provenance de collèges, d'universités, d'instituts techniques et de cégeps en vue d'élaborer la Norme. Le projet reçoit l'appui financier de Bell Cause pour la Cause, de la Fondation Rossy, de la Fondation RBC<sup>5</sup>.

Même si le comité technique composé de 35 membres est diversifié et équilibré, il est important de mobiliser et de consulter les intervenants, les particuliers et les communautés dans l'ensemble du pays pour inclure leur voix et leur point de vue dans le développement de la Norme. En particulier, nous nous efforçons de veiller à ce que les voix marginalisées soient entendues au cours de ce processus et contribuent à l'élaboration de la Norme afin que celle-ci puisse répondre aux besoins de tous les étudiants.

## 2. DEMANDE DE PARTENARIATS

La CSMC invite les organisations et les groupes à exprimer leur intérêt à contribuer à la nouvelle Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques pour les étudiants du postsecondaire (CSA Z2003 Santé et sécurité psychologiques pour les étudiants de niveau postsecondaire).

---

<sup>3</sup> Voir l'annexe A pour plus d'information sur le Groupe CSA et son processus d'élaboration de normes.

<sup>4</sup> Voir l'annexe B pour plus d'information sur les membres du comité technique.

<sup>5</sup> La CSMC bénéficie du soutien financier de Santé Canada.

## 2.1 Qui devrait y participer?

La CSMC espère recevoir le point de vue des personnes, groupes ou organisations qui seront influencés par la Norme, qui contribueront à son adoption et qui, en formulant leurs points de vue, bénéficieront de son élaboration.

Ceci inclut les groupes suivants :

- étudiants du postsecondaire, leur famille et les personnes qui leur fournissent des soins;
- groupes qui représentent les étudiants comme les associations étudiantes;
- populations, étudiants, communautés et établissements éducatifs autochtones;
- étudiants et organisations LGBTQ2S+;
- populations d'immigrants, de réfugiés et de groupes ethnoculturels ou racialisés
- établissements (collèges, universités, écoles polytechniques, cégeps), dirigeants, enseignants, personnel administratif, fournisseurs de services de soutien, syndicats du personnel et des enseignants, doyens, présidents et vice-présidents;
- gouvernements : ministères de la Santé et de l'Éducation à l'échelle provinciale, territoriale et fédérale;
- groupes et organismes de soutien social : organismes communautaires hors campus et groupes confessionnels;
- fournisseurs de services : programmes d'aide aux employés et à la famille (PAE), assureurs, premiers intervenants, techniciens ambulanciers, centres de traitement psychiatrique d'urgence (salles des urgences), psychologues, thérapeutes en santé mentale et psychiatres;
- assureurs et fournisseurs de programme d'aide aux étudiants (similaires aux programmes d'aide aux employés) pour la santé et les avantages sociaux;
- groupes représentants des domaines particuliers comme l'usage problématique de substances et la prévention du suicide;
- chercheurs et universitaires;
- intervenants du Québec;
- intervenants francophones.

La CSMC et ses partenaires souhaitent mobiliser ces intervenants et leur donner l'occasion d'éclairer le développement de la Norme pour les étudiants du postsecondaire.

## 2.2 Fonctionnement du processus

La CSMC invite les associations, organismes communautaires et autres groupes et particuliers à l'échelle nationale, provinciale et régionale à l'aider à faire connaître le projet et le contenu de la Norme. C'est l'occasion pour toute personne qui désire participer de prendre part au projet et de formuler des commentaires. L'un des principaux objectifs de cette DEI est de s'assurer que la Norme reflète un large éventail d'expériences de vie et qu'elle sera représentative de la diversité du Canada. Nous espérons que les communautés de partout au pays se sentent à l'aise de participer à cette DEI. Ceci comprend notamment, mais sans s'y limiter : les communautés LGBTQ2S+, les communautés racialisées, les

communautés autochtones, métisses et inuites, les personnes atteintes de déficiences visibles et invisibles et les communautés qui font face à des motifs de discrimination multiples et liés.

Au cours de la prochaine année (de septembre 2018 à mai 2019), la CSMC et ses partenaires organiseront des consultations, des réunions et des événements avec les intervenants pour leur permettre de contribuer à la Norme pour les étudiants du postsecondaire. L'information obtenue lors de ces séances sera analysée et transmise au comité technique du groupe CSA.

### 2.3 Dialogues nationaux — buts et objectifs

La CSMC demande aux organismes et groupes communautaires de s'adresser à leurs membres afin de :

- faire connaître le projet, de susciter de l'intérêt et de l'engagement envers celui-ci;
- de favoriser son adoption par différents réseaux susceptibles de mener à bien sa mise en œuvre, d'aider au développement d'outils et de ressources ou d'offrir aux campus un soutien en matière de mise en œuvre à l'avenir;
- contribuer au développement de la Norme pour les étudiants du postsecondaire en réunissant les rétroactions sur les préoccupations, besoins et expériences en matière de réussite scolaire et de santé mentale; par exemple, l'usage de pratiques exemplaires ou prometteuses et toute donnée existante (ou nécessaire) qui pourrait montrer le progrès;
- souligner l'importance d'utiliser la Norme pour les étudiants du postsecondaire en tant qu'outil stratégique pour la création de campus sains;
- aider à développer des indicateurs clés d'un campus sain et à reconnaître l'importance d'évaluer les établissements (du point de vue institutionnel et de celui des étudiants) lors du processus de mise en œuvre;
- fournir de l'information sur les outils et ressources futurs qui permettraient d'atteindre les buts et les objectifs de la Norme pour les étudiants du postsecondaire;
- appuyer les initiatives futures, comme la recherche et les études d'évaluation destinées à mesurer la réussite et les impacts de la Norme pour les étudiants du postsecondaire.

### 2.4 Pourquoi y participer?

En faisant équipe avec la CSMC, vous veillerez à ce que des intervenants diversifiés se fassent entendre et aient l'occasion de :

- jouer un rôle fondamental dans l'élaboration du tout premier cadre national sur la santé mentale des étudiants;
- rencontrer d'autres intervenants importants en provenance de partout au pays;
- permettre aux membres de partager leurs expériences et opinions sur la façon dont les établissements peuvent favoriser la santé mentale des étudiants.

## 2.5 De quoi avons-nous besoin de votre part?

Nous vous demandons de remplir le formulaire, en français ou en anglais (Annexe C). Il nous permet de recueillir de l'information comme :

- une liste d'occasions et d'événements que la CSMC pourrait organiser afin de mieux rejoindre vos intervenants;
- la description de la façon dont vous ou votre organisation vous adresserez aux intervenants afin de mieux leur faire connaître le projet, de les mobiliser et de favoriser leur adoption de celui-ci;
- la capacité de recueillir et de consigner les rétroactions de vos participants de façon exhaustive et préétablie (les données seront recueillies de façon anonyme et agrégée puis transmises au comité technique du Groupe CSA);
- les données recueillies grâce à ces dialogues ne seront pas attribuables à une seule personne; l'information sera analysée en retirant les renseignements d'identification
- la volonté de partager des pratiques actuelles qui reposent sur des données probantes ou encore des cadres qui favorisent la santé et la sécurité psychologiques des étudiants du postsecondaire.

## 2.6 Quelles ressources vous sont offertes?

Dans le cadre de ce partenariat, vous communiquerez avec l'équipe de projet de la CSMC, qui vous aidera à guider et à confirmer vos efforts en vue de mobiliser vos intervenants. L'équipe peut vous donner les outils et ressources, comme un guide d'animation, des présentations, des questions et des mécanismes, dont certains en ligne, pour susciter le dialogue et recueillir la rétroaction. Ces ressources seront mises à votre disposition dans les deux langues officielles.

Au besoin, vous pouvez présenter une demande de financement modeste pour compenser certaines des dépenses engagées pour mobiliser vos intervenants.

## 3. AUTRES FAÇONS DE PARTICIPER

Sachez qu'il ne s'agit pas de votre seule occasion de participer. Dans les prochaines semaines, nous publierons sur notre site Web : la « Boîte de dialogue ». Cette « Boîte de dialogue » contiendra tout ce dont vous avez besoin pour organiser une discussion au sein de votre propre communauté et tout le matériel que les candidats de la DEI recevront. La seule différence est qu'il n'y aura pas de financement disponible pour ces dialogues, tout le reste est identique!

## 4. FORMULAIRE DE DEMANDE

Si vous souhaitez participer à ce projet pour changer la culture dans les campus afin de favoriser et de protéger la santé mentale des étudiants, veuillez remplir le formulaire de demande (annexe C).



## 5. DÉLAI DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Les formulaires remplis (anglais ou français) doivent être transmis au plus tard le 31 janvier 2019 à : [studentstandard@mentalhealthcommission.ca](mailto:studentstandard@mentalhealthcommission.ca) ou [normeetudiant@commissionsantementale.ca](mailto:normeetudiant@commissionsantementale.ca). Ces derniers peuvent également être envoyés par la poste à :

Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques pour les étudiants du postsecondaire,  
Demande d'expression d'intérêt (DEI) relative au dialogue  
À l'attention de la Commission de la santé mentale du Canada  
350, rue Albert, bureau 1210, Ottawa, Ontario K1R 1A4

*Les demandes seront évaluées à mesure que nous les recevrons.*

## 6. QUESTIONS ET COORDONNÉES

Pour rejoindre l'équipe de projet de la CSMC, adressez-vous à [studentstandard@mentalhealthcommission.ca](mailto:studentstandard@mentalhealthcommission.ca) ou [normeetudiant@commissionsantementale.ca](mailto:normeetudiant@commissionsantementale.ca).

Gestionnaire de programme : Polly Leonard [pleonard@commissionsantementale.ca](mailto:pleonard@commissionsantementale.ca) / 613-683-2090  
350, rue Albert, bureau 1210, Ottawa, Ontario K1R 1A4

## 7. ANNEXE A



Commission de  
la santé mentale  
du Canada

Mental Health  
Commission  
of Canada

### Développement de normes

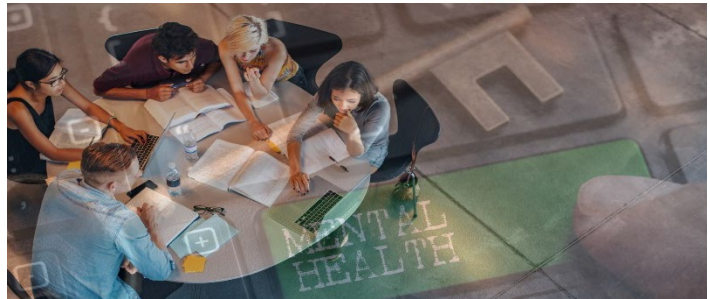
Le Groupe CSA est un organisme de développement de normes agréé par le Conseil canadien des normes. Le processus de développement des normes est bien défini. Il est documenté et contrôlé de façon officielle et comporte huit étapes distinctes qui sont exigées pour élaborer une norme nationale du Canada.

<b>Étape préliminaire</b>	Sur réception d'une demande d'élaboration de norme, une évaluation est menée puis le projet est soumis en vue d'être approuvé.
<b>Étape de la proposition</b>	Un avis public d'intention de procéder est publié et un comité technique est mis sur pied ou le projet est attribué à un comité technique existant.
<b>Étape préparatoire</b>	Une ébauche est préparée et un calendrier de projet est établi.
<b>Étape du comité</b>	Le comité ou sous-comité technique est animé par le personnel du groupe CSA, qui élabore une ébauche dans le cadre d'un processus itératif, qui implique généralement des réunions.
<b>Étape de consultation</b>	Les consultations auprès des intervenants appuient l'élaboration de la norme. L'ébauche est présentée au public à des fins d'examen et de commentaire. Le comité technique tient compte des commentaires et parvient à un consensus quant au contenu de la norme. Le personnel du Groupe CSA effectue l'examen de la qualité et une révision est réalisée en vue de l'approbation préliminaire.
<b>Étape d'approbation</b>	Le comité technique approuve le contenu technique à l'aide d'un vote officiel. Lors d'un examen de deuxième niveau, on vérifie que les procédures de développement des normes ont été respectées.
<b>Étape de publication</b>	Le Groupe CSA mène une vérification définitive pour s'assurer que toutes les exigences éditoriales et procédurales reconnues ont été respectées puis il publie et diffuse la norme.
<b>Étape de maintien</b>	La norme est maintenue en vue de la garder à jour et valide sur le plan technique. Cela peut inclure la publication de modifications, l'interprétation d'une norme ou d'une disposition, ainsi que l'examen systématique de toutes les normes (aux cinq ans).

## 8. ANNEXE B



# La Norme sur la santé et la sécurité psychologiques des étudiants du postsecondaire



## Comité Technique du Groupe CSA

Mise à jour le 30 octobre, 2018

<b>Gaya Arasaratnam</b>	Directrice, Services de mieux-être et de soutien Université Concordia	Montréal, QC
<b>Elizabeth Cawley</b>	Coordonnatrice régionale Medavie pour la santé Association des universités de l'Atlantique	St. Jean, NL
<b>Heather Drummond</b>	Conseillère Mohawk College	Hamilton, ON
<b>Nicole Gibson</b>	Deuxième vice-président, Directrice non désignée Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire	Portugal Cove, NL
<b>Greg Kylo</b>	Directeur national, Programme d'innovation Association canadienne pour la santé mentale, au niveau national	Toronto, ON
<b>Daniel Major</b>	Étudiant (du premier cycle) Université Mount Royal	Calgary, AB
<b>Matthew McEvoy</b>	Directeur senior, Services aux étudiants Morneau Shepell	Toronto, ON
<b>John Meissner</b>	Psychologue Université de Carleton	Ottawa, ON
<b>Martin Mroz</b>	Directeur, Services de santé et d'accompagnement Université Simon Fraser	Burnaby, BC
<b>Sarah Mughal</b>	Directrice, Programmes et évaluations Jack.org	Toronto, ON
<b>Marija Padgen</b>	Directrice Centre d'innovation en Santé Mentale sur les Campus	Toronto, ON
<b>Nitika Rewari</b>	Gestionnaire, Recherche, évaluation et transposition des connaissances, Programmes de prévention et de promotion Commission de la santé mentale du Canada	Ottawa, ON
<b>Janine Robb</b> <i>PRÉSIDENTE</i>	Directrice exécutive, Santé et Bien-être Université de Toronto	Toronto, ON

<b>Wally Rude</b>	Registraire & Doyen aux services d'inscriptions Yukon College	Whitehorse, YK
<b>Sherry Sawatzky-Dyck</b>	Conseiller personnel Université Brandon	Brandon, MB
<b>Alisa Simon</b>	Vice-présidente, Innovation des services et Chef, Services pour les jeunes Jeunesse, J'écoute	Toronto, ON
<b>Andrew Szeto</b>	Directeur, Stratégie de santé mentale Université de Calgary	Calgary, AB
<b>Donovan Taplin</b> <i>VICE-PRÉSIDENT</i>	Étudiant (Maitrise) Ryerson University	Toronto, ON
<b>Verity Turpin</b>	Vice-doyenne adjointe aux affaires étudiantes Université Dalhousie	Halifax, NS
<b>Punit Virk</b>	Étudiant (Maitrise) Université de la Colombie-Britannique	Vancouver, BC
<b>Linda Warford</b>	Consultante, les jeunes et les adultes émergents, Division de la santé mentale et des dépendances Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	St. Jean, NL
<b>Nicole Zahradnik</b>	Conseillère principale en politique Agence de la santé publique du Canada	Ottawa, ON



**La Commission de la santé mentale du Canada invite les organisations et les groupes à exprimer leur intérêt à contribuer à la nouvelle Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques pour les étudiants du postsecondaire.**

**Instructions :**

**Veillez répondre aux questions ci-dessous dans les boîtes fournies.**

Nous procéderons à un examen structuré de votre demande à l'aide de critères d'évaluation :

- 1) Pourquoi souhaiteriez-vous collaborer sur ce projet?
- 2) Qui sont vos intervenants? Veuillez prendre connaissance de la liste indiquée dans la DEI (« Qui devrait y participer? »). Si certains ne sont pas sur la liste, veuillez les ajouter à votre réponse. (25 %)
- 3) Quelle est l'ampleur de votre portée (nombre d'intervenants ou de membres que vous pouvez rejoindre dans le cadre de ces dialogues)?
- 4) Veuillez énumérer les occasions sur lesquelles la CSMC pourrait miser afin de mieux rejoindre vos intervenants. Pour chaque occasion, veuillez définir l'auditoire, le nombre de participants possible, l'objectif visé (veuillez vous reporter aux objectifs de la DEI) et les résultats attendus. (40 %)
- 5) Détenez-vous les ressources nécessaires pour recueillir les données lors des dialogues et les transmettre au Groupe CSA (à l'aide d'une approche prédéterminée)? (20 %)
- 6) Demande budgétaire, s'il y a lieu (REMARQUE : si des fonds sont demandés, nous vous demanderons de fournir une contribution équivalente, en services ou en argent). (15 %)
- 7) Tout autre renseignement que vous souhaitez partager (exclu de la matrice de notation)

**Renseignements sur le demandeur**

<b>Nom</b> (de la personne qui remplit la demande) :	<b>Qui animera le dialogue? (Personne responsable du dialogue)</b> (si elle diffère de celle de la colonne de gauche) :
<b>Organisation</b> :	<b>Organisation</b> (si elle diffère de celle de la colonne de gauche) :

<b>Poste ou rôle :</b>	<b>Poste ou rôle</b> (s'il diffère de celui de la colonne de gauche) :
<b>Coordonnées</b> Courriel : Téléphone : Adresse :	<b>Coordonnées</b> (si elles diffèrent de celles de la colonne de gauche) : Courriel : Téléphone : Adresse :
<p><b>1. Pourquoi souhaiteriez-vous collaborer avec la Commission de la santé mentale du Canada dans le cadre de ce projet?</b> (Mentionnez <i>ce que vous et votre organisation avez à offrir qui viendra éclairer le développement de la Norme</i>. Par exemple, du savoir expérientiel, de l'expérience en counseling clinique, travailler auprès d'étudiants éprouvant des problèmes de santé mentale, la capacité d'offrir des points de vue uniques).</p>	

**2. Qui sont vos principaux intervenants?** Veuillez prendre connaissance de la liste des intervenants identifiés dans la DEI (« Qui devrait y participer? ») et indiquer tous ceux que vous servez. Si certains ne sont pas sur la liste, veuillez les ajouter à votre réponse.

**3. Si vos principaux partenaires représentent l'une des populations suivantes (Autochtones, LGBTQ2S+, minorités ethniques et raciales, etc.) et que votre mandat ne précise pas leur représentation ou une collaboration avec ces dernières, veuillez indiquer comment vous prévoyez les inclure au processus.**

**4. Quelle est l'ampleur de votre portée (combien d'intervenants ou de membres que vous pouvez rejoindre dans le cadre de ces dialogues)?**

- < 100
- 100 – 1 000
- > 1 000

**Indiquez le type de partenaire, s'il y a lieu.**

5. **Veillez énumérer les occasions sur lesquelles la CSMC pourrait miser afin de mieux rejoindre vos intervenants. Pour chaque occasion, veuillez définir l'auditoire, le nombre de participants possible, l'objectif visé (veuillez vous reporter aux objectifs de la DEI) et les résultats attendus.**

6. **Détenez-vous les ressources nécessaires pour recueillir les données lors des consultations et les transmettre au Groupe CSA (à l'aide d'une approche prédéterminée)?**

7. **Êtes-vous en mesure de présenter une rétroaction en anglais?**

**Oui**

**Non**

8. **Demande de fonds :** Veuillez décrire le budget dont vous aurez besoin pour organiser les séances de consultation. Précisez les détails comme l'occasion identifiée (à partir de la liste d'occasions ci-dessus), le type de dépenses, le coût, le financement demandé à la CSMC, les contributions en service ou en argent fournies par l'organisation.



**9. Ajoutez tout autre renseignement que vous souhaitez partager avec nous. Par exemple, si vous avez des partenaires communautaires qui pourront collaborer avec vous dans le cadre des dialogues.**